

Annexe 4

Réponses du Transporteur aux engagements pris à la séance de travail

1 Référence : *Rapport du Transporteur sur la séance de travail du 7 octobre 2011 sur les*
2 *indicateurs de la performance environnementale* (le « *Rapport du Transporteur* »), page 6.

3 **Engagement 1** : fournir un lien Internet vers les documents pertinents de la Global
4 Reporting Initiative. (demandé par la Régie)

5 **R1** Les documents pertinents sont accessibles par le lien
6 <http://www.globalreporting.org/home/languagebar/frenchlanguagepage.htm>
7 [notamment les *Lignes directrices pour le développement durable (RG)* et les
8 *Indicateurs & protocoles : Environnement (EN)*].

9 Référence : *Rapport du Transporteur*, page 8.

10 **Engagement 2** : fournir l'indice de continuité lié à la végétation. (demandé par SÉ-AQLPA)

11 **R2** Pour 2010, la catégorie Autres du tableau 5 portant sur l'indice de continuité
12 Transport (« IC – Transport ») indique un résultat de 0,16 heure/client (pièce
13 HQT-3, Document 2, page 8), dont une tranche de 0,01 seulement est
14 attribuable à la végétation.

15 Le Transporteur fournit cette information par courtoisie et maintient qu'une
16 ventilation supplémentaire de l'IC – Transport est peu susceptible d'en
17 dégager un indicateur utile eu égard au critère de l'impact significatif
18 potentiel d'un enjeu environnemental sur les coûts, tel qu'il a été énoncé par
19 la Régie dans la décision D-2011-039. De plus, cette ventilation
20 supplémentaire ne contribuerait pas à l'allègement de la réglementation.

21 Référence : *Rapport du Transporteur*, page 8.

22 **Engagement 3** : vérifier l'existence de critères d'entretien de la végétation selon la tension
23 des lignes de transport. (demandé par l'UC)

24 **R3** Les critères qui déterminent si une intervention de maîtrise de la végétation
25 doit être réalisée sont : la distance entre les arbres et les conducteurs ou le
26 dégagement (cette distance varie en fonction de la tension d'exploitation des
27 lignes de transport), la densité de la végétation présente, la composition de la
28 végétation qui colonise les emprises, la présence d'éléments sensibles
29 environnementaux, la localisation des lignes de transport, l'accès aux
30 équipements ainsi que le ou les modes d'intervention prescrits.

31 Référence : *Rapport du Transporteur*, page 10.

32 **Engagement 4** : indiquer les coûts d'un déversement de plus de 4 000 litres dans
33 l'environnement. (demandé par le GRAME)

34 **R4** Les coûts varient énormément d'une situation à l'autre, selon la quantité
35 déversée, l'endroit où le déversement a lieu, les difficultés techniques, celles
36 reliées au type de milieu ou à d'autres considérations.

1 Référence : *Rapport du Transporteur*, page 10.

2 **Engagement 5** : fournir les critères internes qui permettent de distinguer les fuites des
3 déversements. (demandé par l'UC et le GRAME)

4 **R5 Un déversement est un événement subit à la suite duquel le contaminant**
5 **atteint l'environnement. Une fuite n'est pas un événement subit et n'atteint**
6 **généralement pas l'environnement.**

7 Référence : *Rapport du Transporteur*, page 11.

8 **Engagement 6** : fournir les émissions de gaz à effet de serre liées aux véhicules du
9 Transporteur. (demandé par le RNCREQ)

10 **R6 La donnée pour l'année 2010 est 9 912 t éq CO₂.**

11 Référence : *Rapport du Transporteur*, page 11.

12 **Engagement 7** : dégager les informations relatives au Transporteur comprises dans
13 l'ensemble des informations sur les matières résiduelles d'Hydro-Québec présentées dans
14 le *Rapport sur le développement durable 2010* (page 26). (demandé par la Régie)

15 **R7 Le tableau ci-dessous présente les informations relatives au Transporteur**
16 **pour ce qui concerne le métal et la porcelaine.**

Récupération, réemploi et recyclage des matières résiduelles – Quelques données					
Produit	Récupération				À propos des données (réemploi, recyclage, autre)
	2007	2008	2009	2010	
Métal (tonnes)	1 212	3 317	1 780	2 536	Comprend les métaux ferreux et non ferreux.
Porcelaine (tonnes)	--	--	--	179	

17

18 **Le Transporteur précise qu'actuellement, le mode de récupération des**
19 **matières résiduelles ne permet pas de distinguer davantage ce qui provient**
20 **du Transporteur de ce qui provient des autres divisions ou unités de**
21 **l'entreprise. Selon la décision que la Régie pourra rendre dans le présent**
22 **dossier quant à l'indicateur de la performance environnementale lié à la**
23 **gestion des matières résiduelles, le Transporteur mettra en place les**
24 **mécanismes nécessaires au suivi des matières résiduelles propres à ses**
25 **activités. Ces mécanismes lui permettront de présenter, si la Régie le juge**
26 **approprié, des informations de manière similaire à ce qui est présenté pour**
27 **Hydro-Québec en page 26 du *Rapport sur le développement durable 2010*.**

- 1 Référence : *Rapport du Transporteur*, page 12.
- 2 **Engagement 8** : fournir la liste des déversements liés aux activités menées à l'Institut de
3 recherche d'Hydro-Québec. (demandé par SÉ-AQLPA)
- 4 **R8** Les activités de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec ne sont pas du
5 ressort du Transporteur. Les déversements associés à ces activités, le cas
6 échéant, sont intégrés aux données présentées dans le *Rapport sur le*
7 *développement durable 2010*, comme l'indique le *Rapport du Transporteur*,
8 pièce HQT-3, Document 2.1, page 10).